

ATTESTATION

(Article 202 – CODE DE PROCEDURE CIVILE)

« L'attestation contient la relation des faits auxquels son auteur a assisté ou qu'il a personnellement constatés. Elle mentionne les nom, prénoms, date et lieu de naissance, demeure et profession de son auteur ainsi que, s'il y a lieu, son lien de parenté ou d'alliance avec les parties, de subordination à leur égard, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec elles.

Elle indique en outre qu'elle est établie en vue de sa production en justice et que son auteur a connaissance qu'une fausse attestation de sa part l'expose à des sanctions pénales.

L'attestation est écrite, datée et signée de la main de son auteur. Celui-ci doit lui annexer, en original ou en photocopie, tout document officiel justifiant de son identité et comportant sa signature ».

Je soussigné (e) :

NOM : Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance : Dept.:

Adresse :

Code postal : Ville : Profession :

Lien de parenté ou d'alliance avec les parties :

Lien de subordination à leur égard, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec elles :

Sachant que **l'attestation sera utilisée en Justice**, et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du Code Pénal, réprimant l'établissement d'attestations faisant état de faits matériellement inexacts, ci-après rappelés :

Art 441-7 : Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15.000 euros d'amende le fait :

1. d'établir une attestation ou certificat faisant état de faits matériellement inexacts,
2. de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère,
3. de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45.000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de préjudices au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.

J'indique ci-après les faits auxquels j'ai assisté et que j'ai constatés personnellement :

Si la place est insuffisante, écrivez au dos de cette feuille